CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2026 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Nombre de membres dont le Conseil communautaire doit être composé : 71

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant)

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCIAUX Christèle	Arrivée à partir de la délibération C-243
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	
3	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	Pouvoir de Anaïs HUSSON
4	AIX-LES-BAINS	T	BRUYERE Daniel	
5	AIX-LES-BAINS	T	CLAVAL Luce	
6	AIX-LES-BAINS	T	DELROISE Hubert	Pouvoir de Marina FERRARI
7	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
8	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Sophie PETIT GUILLAUME
9	AIX-LES-BAINS	T	LEFAY Anne	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
10	AIX-LES-BAINS	T	MOIROUD Christophe	
11	AIX-LES-BAINS	T	MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir de Liliane CONIGLIO
12	AIX-LES-BAINS	T	PAPOZ Julien	
13	AIX-LES-BAINS	T	ROUPIOZ Claire	
14	AIX-LES-BAINS	T	TOMASI Pierre	
15	AIX-LES-BAINS	T	VASQUEZ Christian	
16	AIX-LES-BAINS	T	VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
17	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	Départ après la délibération C-238
18	BOURDEAU	S	ARDOUVIN Michel	Arrivée à partir de la délibération C-239
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONAT
20	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
21	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	ESTIEU Philippe	
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	VIDAL Romain	
24	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	
25	ENTRELACS	T	DERIPPE Christophe	
26	ENTRELACS	T	EXERTIER Sandrine	
27	ENTRELACS	T	ROUSSEAU Pascale	
28	ENTRELACS	T	SCHMITT Nathalie	
29	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
30	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
31	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
32	LA BIOLLE	T	BADIN Benoît	
33	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	

34	LE BOURGET DU LAC	T	CHATILLON Anne	
35	LE BOURGET DU LAC	T	GUISSANT Franck	
36	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	
37	LE BOURGET DU LAC	T	MEUNIER Roland	
38	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
39	MERY	T	ROULET Stéphane	
40	MOUXY	T	MORET Jean-Paul	
41	MOUXY	T	WESTRELIN Fabienne	
42	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
43	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVIALLE Bruno	
44	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
45	SAINT-OFFENGE	T	GRELLIER Jean-Marc	Pouvoir de Antoine HUYNH
46	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	
47	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
48	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
49	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
50	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	Pouvoir de Klara RAVIER
51	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
52	VIONS	T	ARRAGAIN Manuel	Arrivée à partir de la délibération C-233
53	VIVIERS-DU-LAC	T	CARON Bernard	
54	VIVIERS-DU-LAC	T	MONANGE Myriam	Départ après la délibération C-244
55	VOGLANS	T	BERNON Martine	
56	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

24 communes présentes

Excusés :

1	CONJUX	T	POCHAT Nathalie
2	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian

L'an deux mille vingt-six, le mardi 22 septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Lac, légalement convoqués le 16 septembre 2026 par le président, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic.

Un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse (36 points à l'ordre du jour) et les projets de délibérations était joints à la convocation.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 16 septembre 2026 aux conseillers communautaires suppléants conformément à l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales, ainsi qu'aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION

N° : C-251 Année : 2026
Exécutoire le : 07 OCT. 2026
Publiée / Notifiée le : 07 OCT. 2026
Visée le : 06 OCT. 2026

FINANCES

Budgets Eau Potable et Assainissement
M49 : Changement des durées d'amortissement

Monsieur le président expose qu'en raison de la qualité des structures et des matériaux, la durée d'exploitation des bâtiments d'exploitation de l'eau potable et de l'assainissement, est prolongée. Il est ainsi possible d'allonger leur durée d'amortissement en lien avec l'évolution de la durée de vie économique des biens.

Actuellement, les bâtiments d'exploitation sont amortis sur 30 ans et les installations générales des bâtiments d'exploitation sont amortis sur 10 ans.

M49		
Chapitre 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
213 - Constructions 2131 - Bâtiments		
21311	Bâtiments d'exploitation	30 ans
2135 - Installations générales		
21351	Installations générales des bâtiments d'exploitation	10 ans

Il est proposé d'amortir les bâtiments d'exploitation de l'eau potable et de l'assainissement sur une durée de 50 ans, et les installations générales des bâtiments d'exploitation sur une durée de 15 ans, pour les immobilisations mises en service à partir du 1er janvier 2027.

M49		
Chapitre 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
213 - Constructions 2131 - Bâtiments		
21311	Bâtiments d'exploitation	50 ans
2135 - Installations générales		
21351	Installations générales des bâtiments d'exploitation	15 ans

Les durées d'amortissement des autres comptes sont inchangées.

En annexe, est joint le tableau complet des durées d'amortissements décliné selon les natures de la nomenclature M49 sur les budgets Eau Potable et Assainissement de Grand Lac.

Vu l'instruction comptable M49

Vu la délibération du 25 octobre 2022 concernant le mode de gestion des amortissements des immobilisations, ainsi que leurs durées, sur le budget Eau Potable d'une part, et sur le budget Assainissement d'autre part,

Vu la délibération du 16 février 2024 concernant la modification de durées d'amortissement, sur le budget Eau Potable et sur le budget Assainissement,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE le Président à appliquer les nouvelles durées d'amortissement sur les biens mis en service à compter du 1er janvier 2027,

Aix-les-Bains, le 22 septembre 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 71
- Présents : 54
- Présents et représentés : 64
- Abstentions : 0
- Votants : 64
- Pour : 64
- Contre : 0
- Blancs : 0
- Nuls : 0

M49		
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
201	Frais d'établissement	1 ans
203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion		
2031	Frais d'études	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		
2051	Concessions et droits assimilés	3 ans
2053	Droit de superficie	N. A.
208 - Autres immobilisations incorporelles		
2087	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	R.
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES 211 - Terrains		
2111	Terrains nus	N. A.
2115	Terrains bâtis	N. A.
2118	Autres terrains	N. A.
212 - Agencements et aménagements de terrains		
2121	Terrains nus	N. A.
2125	Terrains bâtis	N. A.
2128	Autres terrains	30 ans
213 - Constructions 2131 - Bâtiments		
21311	Bâtiments d'exploitation	50 ans
21315	Bâtiments administratifs	30 ans
2135 - Installations générales		
21351	Bâtiments d'exploitation	15 ans
21355	Bâtiments administratifs	10 ans
2138	Autres constructions	10 ans
214 - Constructions sur sol d'autrui 2141 - Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments		
21411	Bâtiments d'exploitation	30 ans
21415	Bâtiments administratifs	30 ans
2143	Constructions sur sol d'autrui - Droit de superficie	N. A.
2145 - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements		
21451	Bâtiments d'exploitation	10 ans
21455	Bâtiments administratifs	10 ans
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	10 ans
215 - Installations, matériel et outillage techniques		
2151	Installations complexes spécialisées	30 ans
2153 - Installations à caractère spécifique		
21531	Réseaux d'adduction d'eau	60 ans
21532	Réseaux d'assainissement	60 ans
2154	Matériel industriel	30 ans
2155	Outillage industriel	10 ans
2156 - Matériel spécifique d'exploitation		
21561	Service de distribution d'eau	10 ans
21562	Service d'assainissement	10 ans
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	10 ans
216	Collections et œuvres d'art	N. A.
217 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition 2171 - Terrains		

21711	Terrains nus	N. A.
21715	Terrains bâtis	N. A.
21718	Autres terrains	N. A.
	2172 - Agencements et aménagements de terrains	
21721	Terrains nus	R.
21725	Terrains bâtis	R.
21728	Autres terrains	R.
	2173 - Constructions 21731 - Bâtiments	
217311	Bâtiments d'exploitation	R.
217315	Bâtiments administratifs	R.
	21735 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	
217351	Bâtiments d'exploitation	R.
217355	Bâtiments administratifs	R.
21738	Autres constructions	R.
	2174 - Constructions sur sol d'autrui 21741 - Constructions sur sol d'autrui	
217411	Bâtiments d'exploitation	R.
217415	Bâtiments administratifs	R.
	21745 - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	
217451	Bâtiments d'exploitation	R.
217455	Bâtiments administratifs	R.
21748	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	R.
	2175 - Installations, matériel et outillage techniques	
21751	Installations complexes spécialisées	R.
	21753 - Installations à caractère spécifique	
217531	Réseaux d'adduction d'eau	R.
217532	Réseaux d'assainissement	R.
21754	Matériel industriel	R.
21755	Outillage industriel	R.
	21756 - Matériel spécifique d'exploitation	
217561	Service de distribution d'eau	R.
217562	Service d'assainissement	R.
21757	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	R.
	2178 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	
21782	Matériel de transport	R.
21783	Matériel de bureau et matériel informatique	R.
21784	Mobilier	R.
21785	Cheptel	R.
21786	Emballages récupérables	R.
21788	Autres	R.
	218 - Autres immobilisations corporelles	
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	10 ans
2182	Matériel de transport d'occasion (Tous véhicules de moins de 3,5 tonnes)	3 ans
2182	Matériel de transport (Tous véhicules de moins de 3,5 tonnes)	5 ans
2182	Matériel de transport (Tous véhicules de plus de 3,5 tonnes)	15 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 ans
2184	Mobilier	10 ans
2185	Cheptel	-
2186	Emballages récupérables	-
2188	Autres	10 ans
	22 - IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION 221 - Terrains	

2211	Terrains nus	N. A.
2215	Terrains bâtis	N. A.
2218	Autres terrains	N. A.
	222 - Agencements et aménagements de terrains	
2221	Terrains nus	R.
2225	Terrains bâtis	R.
2228	Autres terrains	R.
	223 - Constructions 2231 - Bâtiments	
22311	Bâtiments d'exploitation	R.
22315	Bâtiments administratifs	R.
	2235 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	
22351	Bâtiments d'exploitation	R.
22355	Bâtiments administratifs	R.
2238	Autres constructions	R.
	224 - Constructions sur sol d'autrui 2241 - Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments	
22411	Bâtiments d'exploitation	R.
22415	Bâtiments administratifs	R.
	2245 - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	
22451	Bâtiments d'exploitation	R.
22455	Bâtiments administratifs	R.
2248	Constructions sur sol d'autrui - autres constructions	R.
	225 - Installations, matériel et outillage techniques	
2251	Installations complexes spécialisées	R.
	2253 - Installations à caractère spécifique	
22531	Réseau d'adduction d'eau	R.
22532	Réseau d'assainissement	R.
2254	Matériel industriel	R.
2255	Outillage industriel	R.
	2256 - Matériel spécifique d'exploitation	
22561	Service de distribution d'eau	R.
22562	Service d'assainissement	R.
2257	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	R.
	228 - Autres immobilisations corporelles	
2282	Matériel de transport	R.
2283	Matériel de bureau et matériel informatique	R.
2284	Mobilier	R.
2285	Cheptel	R.
2286	Emballages récupérables	R.
2288	Autres	R.

N. A. : Non amortissable

R. : Reprise des durées du déposant

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération C-251 : Budgets Eau Potable et Assainissement - M49 : Changement des durées d'amortissement

Date de transmission de l'acte :	06/10/2026
Date de réception de l'accusé de réception :	06/10/2026
Numéro de l'acte :	d6024 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	073-200068674-20260922-d6024-DE
Date de décision :	22/09/2026
Acte transmis par :	ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.1. Decisions budgetaires 7.1.6. Autres délibérations ou décisions